

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du 13 décembre 2021

Délibération n° 2021-0784

Commission principale : déplacements et voirie

Commune(s) : Montanay - Neuville-sur-Saône

Objet : Rue des frères Voisin - Réalisation de travaux suite aux acquisitions foncières réalisées en vue de l'élargissement de la voie - Individualisation totale d'autorisation de programme

Service : Délégation Gestion et exploitation de l'espace public - Territoire services urbains

Rapporteur : Monsieur Fabien Bagnon

Président : Monsieur Bruno Bernard

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 150

Date de convocation du Conseil : vendredi 26 novembre 2021

Secrétaire élu(e) : Monsieur Michaël Maire

Affiché le : jeudi 16 décembre 2021

Présents : M. Artigny, Mme Asti-Lapperrière, M. Athanaze, Mme Augey, M. Azcué, M. Badouard, M. Bagnon, M. Barla, Mme Baume, M. Ben Itah, Mme Benahmed, M. Benzeghiba, M. Bernard, M. Blanchard, Mme Boffet, Mme Borbon, Mme Bouagga, Mme Bramet-Reynaud, Mme Brossaud, Mme Brunel Vieira, M. Bub, Mme Burrecand, M. Camus, Mme Cardona, Mme Carrier, M. Chambon, M. Charmot, M. Cochet, M. Cohen, Mme Coin, Mme Collin, M. Collomb, M. Corazzol, Mme Corsale, Mme Crédoz, Mme Crespy, Mme Creuze, Mme Croizier, M. Dalby, M. Da Passano, M. David, M. Debû, Mme Dehan, M. Doganel, M. Doucet, Mme Dromain, Mme Dubot, Mme Edery, Mme El Faloussi, Mme Etienne, Mme Fontaine, Mme Fournillon, Mme Fréty, Mme Frier, M. Gascon, Mme Geoffroy, Mme Georgel, M. Geourjon, Mme Giromagny, M. Gomez, M. Grivel, Mme Groperrin, M. Groult, M. Guelpa-Bonaro, Mme Guerin, Mme Hémain, Mme Jannot, Mme Khelifi, M. Kimelfeld, M. Kohlhaas, Mme Lagarde, M. Lassagne, M. Le Faou, M. Legendre, M. Longueval, M. Lungenstrass, M. Maire, M. Marguin, M. Marion, M. Millet, M. Mône, M. Monot, Mme Moreira, Mme Nachury, M. Novak, Mme Panassier, M. Payre, M. Pelaez, Mme Percet, M. Perez, Mme Perriet-Roux, Mme Perrin-Gilbert, Mme Petiot, M. Petit, Mme Picard, Mme Picot, M. Pillon, Mme Popoff, M. Portier, Mme Pouzergue, Mme Prost, M. Quiniou, M. Ray, Mme Reveyrand, Mme Roch, M. Rudigoz, Mme Sarselli, M. Seguin, M. Sellès, Mme Sibeud, M. Smati, Mme Subaï, M. Thevenieau, M. Uhlrich, Mme Vacher, M. Van Styvendael, M. Vergiat, Mme Vessiller, M. Vincendet, M. Vincent, Mme Vullien.

Absents excusés : Mme Arthaud (pouvoir à M. Millet), M. Blein (pouvoir à M. Da Passano), Mme Dupuy (pouvoir à M. Smati), Mme Zdorovtsoff (pouvoir à Mme Collin), M. Vieira (pouvoir à M. Badouard), Mme Sechaud (pouvoir à Mme Edery), Mme Saint-Cyr (pouvoir à M. David), Mme Runel (pouvoir à M. Gomez), M. Rantonnet (pouvoir à M. Quiniou), Mme Lecerf (pouvoir à M. Gomez), M. Kabalo (pouvoir à Mme Prost), M. Godinot (pouvoir à Mme Etienne), M. Girard (pouvoir à Mme Fontaine), M. Galliano (pouvoir à M. Da Passano), Mme Fontanges (pouvoir à M. Charmot), Mme Dubois Bertrand (pouvoir à M. Maire), M. Diop (pouvoir à M. Legendre), M. Devinaz (pouvoir à Mme Reveyrand), Mme Delaunay (pouvoir à Mme Brossaud), M. Chihi (pouvoir à Mme Collin), Mme Charnay (pouvoir à M. Debû), Mme Chadier (pouvoir à Mme Sarselli), Mme Cabot (pouvoir à M. Bub), Mme Burillon (pouvoir à Mme Sibeud), M. Buffet (pouvoir à Mme Pouzergue), M. Brumm (pouvoir à M. Collomb), M. Boumertit (pouvoir à M. Groult), M. Blache (pouvoir à Mme Nachury), M. Barge (pouvoir à M. Cochet).

Conseil du 13 décembre 2021**Délibération n° 2021-0784**

Commission principale : déplacements et voirie

Commune(s) : Montanay - Neuville-sur-Saône

Objet : Rue des frères Voisin - Réalisation de travaux suite aux acquisitions foncières réalisées en vue de l'élargissement de la voie - Individualisation totale d'autorisation de programme

Service : Délégation Gestion et exploitation de l'espace public - Territoire services urbains

Le Conseil,

Vu le rapport du 24 novembre 2021, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

I - Contexte

La rue des frères Voisin est située entre les Villes de Neuville-sur-Saône et Montanay et est inscrite en emplacement réservé n° 4 au plan local d'urbanisme et de l'habitat (PLU-H) pour élargissement de voirie au bénéfice de la Métropole de Lyon.

Cette opération avait été inscrite à la programmation pluriannuelle des investissements (PPI) 2009-2014, mais elle a été abandonnée et les travaux d'élargissement de la voie, ainsi que la création de trottoirs, n'ont pas été réalisés.

Toutefois, la Métropole avait réalisé des acquisitions foncières auprès de certains propriétaires riverains en vue de la réalisation de ces travaux et s'était engagée, dans les actes d'acquisition, à réaliser divers travaux à leur profit rendus nécessaires par les recoupements de propriété et prévus comme conditions particulières des ventes.

II - Projet

Au vu des éléments préalablement exposés, il est aujourd'hui indispensable de réaliser les travaux qui sont dus aux propriétaires riverains dans le cadre des actes authentiques signés entre eux et la Métropole.

III - Coût

Le montant des travaux s'élève à la somme de 350 000 € TTC. Les différents postes de dépenses sont répartis comme suit :

- réalisation d'un mur de soutènement :	225 000 €
- reprise d'une voie d'accès :	58 000 €
- reprise de talus + haies :	12 000 €
- déplacement compteur d'eau + assainissement :	55 000 €

Il est donc proposé au Conseil d'individualiser une autorisation de programme totale d'un montant de 350 000 € TTC en dépenses, à la charge du budget principal, pour la réalisation des travaux suite aux acquisitions foncières réalisées en vue de l'élargissement de la rue des frères Voisin sur les Villes de Neuville-sur-Saône et Montanay ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

DELIBERE

1° - Approuve la réalisation de travaux suite aux acquisitions foncières réalisées en vue de l'élargissement de la rue des frères Voisin sur les Villes de Neuville-sur-Saône et Montanay.

2° - Décide l'individualisation totale de l'autorisation de programme globale P09 - Création, aménagement et entretien de voirie pour un montant de 350 000 € TTC en dépenses, à la charge du budget principal répartis selon l'échéancier prévisionnel suivant :

- 350 000 € TTC en dépenses, en 2022, sur l'opération n° OP09O9691.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Accusé de réception en préfecture : 069-200046977-20211213-272036-DE-1-1 Date de télétransmission : 16 décembre 2021 Date de réception préfecture : 16 décembre 2021
